

Le loisir au cœur du développement social et économique des villages

Par André Thibault, directeur de l'Observatoire québécois du loisir

VOLUME 10, NUMÉRO 2 - 2012

Quand il permet aux citoyens de se rencontrer, de vivre ensemble des expériences agréables, de développer leur appartenance et de s'engager bénévolement, le loisir contribue à la qualité de la vie, à la réputation et à la capacité d'attraction de nouvelles familles ou de retraités dans les villages du Québec, et il facilite l'occupation dynamique du territoire prônée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

En conséquence, au même titre que le développement économique, les communications et l'éducation, le loisir doit être clairement reconnu comme un secteur essentiel de la vie des communautés rurales et inclus explicitement dans les politiques et les programmes de développement de la ruralité québécoise.

Malheureusement, on le considère encore et souvent comme une activité marginale confinée au « terrain des loisirs ». De nombreux élus et citoyens déclarent que la municipalité rurale n'a pas les moyens financiers et matériels, et le nombre suffisant d'utilisateurs pour soutenir des programmes et des infrastructures de loisir. Le monde rural semble ainsi dans un cul-de-sac en ce qui concerne l'offre publique de loisir.

Pourtant, à certaines conditions, les citoyens des milieux ruraux peuvent avoir accès à une gamme impressionnante d'expériences de loisir.

Ce bulletin reproduit un article de l'OQL dans un numéro spécial de AGORA-FORUM destiné aux responsables des municipalités rurales.

QUELQUES CHIFFRES : LE DÉFI DES RURAUX

Là-dessus, les chiffres sont éloquentes, comme en témoignent des bulletins de l'Observatoire québécois du loisir :

- En loisir en général, « ...dans les municipalités de moins de 500 habitants, on dépense 69,71 \$ par habitant; dans celles de 500 à 4 999 habitants, les dépenses totalisent 107,79 \$; enfin, dans celles de 5 000 à 9 999 habitants, on dépense 157 \$. On est bien loin des 200 \$ dépensés par personne dans la plupart des plus grandes municipalités. (...) La majorité des 741 municipalités de 500 à 4 999 habitants n'ont pas de service municipal de loisir. » (Vol. 6, n° 6)

- En culture plus particulièrement, à laquelle les villes consacrent généralement autour de 5 % de leur budget et près de la moitié de leurs dépenses en loisir, « les municipalités de moins de 5 000 habitants ferment la marche avec 2,3 % de leurs dépenses de fonctionnement... ». (Vol. 7 n° 13)

Pourtant, cette situation cul-de-sac a été surmontée et vaincue dans plusieurs villages du Québec. Les preuves scientifiques sont faites à la suite de recherche sur le terrain dans plusieurs régions : à certaines conditions, les villages peuvent offrir à leurs citoyens des services en loisir. Quatre mots résument ces conditions de succès : leadership, mobilisation, coopération et esprit d'entreprise. Une chose est certaine, le modèle urbain s'applique difficilement en milieu rural.

LE LOISIR : BIEN PLUS QUE LE TERRAIN DES LOISIRS, UN VILLAGE EN MOUVEMENT

S'il fut un temps où le loisir correspondait concrètement aux activités de terrain de jeux, de baseball, de hockey, de bingo et parfois du carnaval d'hiver, aujourd'hui il faut comprendre que, par le mot loisir, on entend l'ensemble des activités de temps libre qu'elles soient culturelles, sociales, en bénévolat, en plein air, en sport ou en activité physique. La bibliothèque, le club des fermières, les pistes de ski de fond ou de bicyclette, les plages, la chorale, l'OTJ (camp de jour), la marche, le festival, le tournoi sportif, les cours de photo ou de danse sont autant d'activités qui décrivent le loisir.

LES CONDITIONS DE SUCCÈS DU LOISIR DANS LES VILLAGES

En 2008, le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières a entrepris une recherche des facteurs de succès et d'échec du loisir en milieu rural en collaboration avec différents partenaires dont la Fédération québécoise des municipalités, l'Association québécoise du loisir municipal et quelques unités régionales en loisir et en sport. Les résultats de cette recherche auprès de 18 villages identifiés comme des cas de succès ont été validés depuis par quelques centaines de maires et conseillers et par des professionnels du loisir œuvrant en milieu rural. Découlent de cette recherche trois des quatre mots mentionnés plus haut, soit *leadership*, *mobilisation* et *coopération*. L'idée qu'il faut aussi *l'esprit d'entreprise* s'est progressivement imposée par la suite dans les discussions et les expériences menées avec des groupes de maires, de conseillers, et de professionnels en loisir, notamment dans Charlevoix et en Montérégie, où on a étudié la question et expérimenté divers modèles de coopération autant en matière d'infrastructures que de programmes.

Condition n° 1 : Le leadership à reconnaître et à soutenir

À Saint-Pacôme et Sainte-Adèle, le leader était un retraité venu s'établir dans le village; dans la MRC de l'Érable, ce furent le préfet et un animateur communautaire du CLSC; dans la MRC de Mékinac, le directeur du CLD et le directeur du loisir; dans Charlevoix, le maire de Baie-Saint-Paul et le CLD; à Acton Vale, le conseiller de

l'URLS; dans un village de Beauce, le conseiller municipal responsable du loisir... Tous ces gens ont exercé le leadership nécessaire à la mise en œuvre d'un développement important du loisir et de la mobilisation en faveur de services en loisir.

On le constate, le leadership provient de plusieurs horizons, pas exclusivement de la municipalité et encore moins d'une décision ou d'une initiative du conseil municipal. Dans tous les cas, cependant, la municipalité et son conseil ont reconnu ce leadership et l'ont soutenu. Dans tous les cas, il y eut volonté politique et souplesse quant à la façon de faire les choses.

Prévost propose six fonctions de base au leader d'une communauté locale, qui doit être une personne inspirante, visionnaire, organisatrice, écoutante et capable de transformer en actes les idées et les opinions des autres autant que les siennes :

1. mobiliser la population et susciter les partenariats;
2. inspirer une vision commune et donner un sens aux événements et aux phénomènes;
3. rechercher les opportunités et passer à l'action;
4. utiliser et développer les ressources de la communauté;
5. instaurer et développer les ressources de la communauté;
6. savoir récompenser et souligner les efforts¹.

Dès lors, le premier geste qui permet de développer des services et des activités en loisir, et d'avoir du succès consiste à identifier les personnes ou les groupes de personnes qui veulent améliorer les choses, ont des projets mobilisateurs et sont déjà reconnus par les autres comme des leaders. Qui dit leadership dit mobilisation, centration sur l'action et maintien d'un rythme ou d'un élan d'action.

Condition n° 2 : La mobilisation des forces de la communauté et du bénévolat

Au Québec, la municipalité par ses aménagements, ses équipements et son budget,

¹ Prévost, P., *Le leadership et le développement : quelques réflexions*, revue *Organisation*, 1997, p. 5-17.

les bénévoles par le temps qu'ils donnent, les associations sans but lucratif par leurs programmes, leurs activités de financement et les participants par les frais d'inscription contribuent presque à parts égales à l'existence et au financement des services de loisir. Il faut aussi mentionner les contributions d'institutions de santé et scolaires qui prêtent personnel, locaux et savoir-faire. Il est aussi important de souligner que le gouvernement du Québec a dépensé la majorité des sommes dévolues au Pacte rural à des projets à incidence de loisir. Voilà pour le capital financier.

Au-delà de la piastre, il y a, dans cette mobilisation, un formidable développement de capital humain et social des villages. C'est ce capital qui attire les nouveaux venus, résidents et entreprises, et crée un milieu de vie et une qualité de vie. C'est ce qui, en loisir public, justifie l'utilisation des fonds publics. Ce capital est tellement important que, la preuve est maintenant faite, le rôle du personnel payé n'est pas de remplacer cette mobilisation, mais de la faire croître et de la soutenir. À ce titre, le renouvellement du bénévolat et des façons de soutenir les bénévoles doit être considéré comme une priorité.

En milieu rural, il est clair que l'implication de tous constitue le seul moyen pour réussir à rassembler les ressources et les moyens de rendre disponible des services et des occasions de loisir. Le second geste à poser pour évaluer la capacité d'un village à offrir une qualité de vie consiste donc à mesurer sa capacité à mobiliser ses habitants et ses institutions.

Condition n° 3 : La coopération... le réseau de villages ou le concert des clochers

Si, au niveau du village, on peut assez facilement se donner des moyens pour « voisiner », se rencontrer, fêter, marcher et jouer ensemble, c'est plus compliqué et ça requiert plus de moyens dès qu'on veut organiser une activité un peu plus spécialisée ou qui requiert un équipement plus important, dès qu'on veut aller plus loin dans la compétition sportive, aménager un piste de ski de fond ou que les jeunes veulent rencontrer leur amis de la polyvalente. Pour offrir une plus grande diversité d'activités, on a généralement recouru à des ententes

intermunicipales. Ces ententes ont parfois réussi, parfois échoué.

Dans le passé, de nombreux villages ont été échaudés par l'obligation de reconnaître des équipements supramunicipaux ou par l'avidité de voisins ou de commission scolaires exigeant le gros prix pour l'accès à leurs équipements. De toute évidence, les villages, comme toute communauté locale, hésitent à devenir dépendants ou soumis à des institutions externes. Chacun veut garder son identité, son clocher dirait-on.

Il est aussi évident que la taille et la capacité de payer de plusieurs villages et le défaut de masses critiques nécessaires à la viabilité financière rendent impossibles l'acquisition, et parfois le maintien, de plusieurs équipements, infrastructures ou activités comme des plateaux sportifs et des lieux d'activités culturelles, certains cours tels la danse, le yoga ou la peinture, et, de plus en plus, les camps de jour ou OTJ.

Aujourd'hui, plusieurs dirigeants municipaux adoptent une approche affaires et travaillent en réseau. Qu'est-ce à dire?

Dans l'approche affaires, on met la viabilité financière d'infrastructures comme un aréna au centre des préoccupations plutôt que de tirer la « couverture » de son bord. Selon les milieux et les habitudes, on peut créer une corporation intermunicipale ou agir à l'intérieur de la MRC pour gérer un centre communautaire commun, un réseau de pistes cyclables, etc. Surtout, on s'assure d'avoir le nombre de pratiquants nécessaire à la santé financière et sociale des projets et des infrastructures communs. Dans tous les cas, les villages demeurent les actionnaires de ces projets.

En travaillant en réseau, on met l'ensemble ou une partie de nos ressources et de nos programmes au service de nos populations. Par exemple, on peut publier un programme commun d'activités, rendre également accessibles nos installations à tous les résidents des municipalités sans frais additionnels. On a vu un village offrir à toute la population du territoire de la MRC un cours de danse parce que

le professeur y résidait. On peut présenter ensemble des projets d'immobilisation aux gouvernements supérieurs, en y associant même la commission scolaire ou un CHSLD. On a vu trois villages offrir un programme commun de camps de jour partageant la même monitrice en chef, les mêmes sorties et plusieurs autres activités.

Condition n° 4: L'esprit d'entreprise et d'innovation

Dans tous les cas, il apparaît que les villages doivent faire preuve de créativité et de souplesse et OSER entreprendre hors des sentiers battus. Notamment, ils agiront avec de multiples partenaires. Plus important encore, on considérera le loisir non pas comme un secteur marginal, mais comme une stratégie de développement social, culturel et économique. Certains projets allieront tourisme et loisir, d'autres santé et loisir, d'autres éducation et loisir. À la veille d'une pénurie importante de main-d'œuvre, il est également clair qu'il faudra associer le loisir aux stratégies d'attraction des industries pour que le recrutement de travailleurs réussisse.

DES GESTES POLITIQUES À POSER

Le loisir est donc au cœur du développement des villages du Québec et de la préservation de la ruralité. Pourtant, il reste perçu comme une réalité mal définie ou marginale. Le Pacte rural, par exemple, le nomme à peine. Des conseils municipaux le confinent au terrain de jeu. Les villages ont encore peine à s'associer par peur de perdre pouvoir et autonomie. On croit ceux qui dirigent depuis des lustres les comités divers en loisir quand ils disent que le bénévolat n'existe plus alors que Statistique Canada montre le contraire. Il faut surtout accepter de faire les choses autrement. Bref, le modèle qui assure l'équité entre les villages et l'accessibilité du loisir à la population reste à peaufiner et la volonté politique à s'affirmer.